

<http://www.snetap-fsu.fr/Pour-l-avancement-les-PCEA-devront.html>



Pour l'avancement, les PCEA devront attendre un mois de plus !

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : jeudi 11 décembre 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Dernière Minute, 19 décembre 2014 : l'administration vient d'informer ce jour les représentants SNETAP-FSU de la [CAP](#) des [PCEA](#) que finalement l'avancement d'échelon sera bien pris en compte dès la paye de janvier 2015 !

L'administration vient d'informer les représentants SNETAP-FSU de la CAP des PCEA que contrairement aux engagements pris lors de la dernière CAP "*l'avancement d'échelon pour la classe normale des PCEA accuse du retard pour des raisons informatiques. La limite pour passer en paye pour le mois de janvier étant demain, les avancements ne pourront malheureusement se faire que sur la paye de février.*

En revanche les avancements d'échelon de la hors classe passeront bien sur la paye de janvier."

La date d'effet de l'avancement d'échelon demeure identique.

Pour le SNETAP-FSU, l'administration ne peut se réfugier derrière des raisons techniques et surtout elle ne peut se limiter à cette simple annonce aux représentants de la CAP. **Chaque agent concerné doit être informé de ce retard !**

Les représentants SNETAP-FSU à la CAP